

DISTRIBUTION FRUITS, LÉGUMES ET LAIT À L'ÉCOLE UN PROJET DE LOI EUROPÉEN POUR UNE ALIMENTATION PLUS SAINES À L'ÉCOLE

INTERVIEW

Marc TARABELLA

Député européen, membre des Commissions Agriculture et développement rural et Marché intérieur et de la protection des consommateurs. Rapporteur du texte au Parlement européen



100 et 150
millions d'euros par an

Enveloppe budgétaire prévue pour le programme de distribution de lait et de fruits et légumes

Pouvez-vous nous rappeler les objectifs initiaux du rapport dont vous êtes à l'initiative pour le Parlement européen ?

Avec plus de 22 millions d'enfants souffrant de surcharge pondérale au sein l'Union européenne, il est essentiel de changer les habitudes alimentaires, tout en effectuant la promotion d'une alimentation saine et équilibrée dès le plus jeune âge. Le nouveau programme poursuit plusieurs objectifs: la santé des enfants et la lutte contre l'obésité infantile, l'apprentissage des habitudes alimentaires saines dès le plus jeune âge et le soutien aux agriculteurs. Ce nouveau programme vise également à encourager la production locale et régionale, les circuits courts, les produits biologiques et donc à soutenir les petits agriculteurs locaux. Les mesures éducatives, désormais obligatoires, auront pour but de rapprocher les enfants de l'agriculture, tout en leur apprenant les bonnes habitudes alimentaires dès le plus jeune âge. N'oublions pas que l'école joue un rôle important lorsqu'il s'agit de former les jeunes à la vie et de les inciter à développer des habitudes alimentaires saines. Le nouveau programme doit être entendu à la fois comme un programme de distribution et un programme d'éducation à l'alimentation.

Le texte a été adopté largement en première lecture lors de la session plénière du Parlement européen du 7 mars der-

nier. Pouvez-vous nous présenter les grandes lignes de ce projet de loi prévoyant la création d'un cadre légal et financier commun pour la distribution de fruits et de lait dans les écoles ?

Tout d'abord, nous avons veillé à ce que la distribution des produits frais, fruits, légumes et lait soit une obligation pour les Etats membres qui participent au programme. Les Etats membres participant au programme auront la possibilité d'élargir la liste des produits, mais dans des conditions très strictes. En effet, les édulcorants et exhausteurs de goût artificiels ajoutés seront exclus et la distribution de produits contenant des quantités limitées de sucre, de sel et de graisse ajoutés ne sera admissible à un financement de l'UE qu'à titre d'exception, selon des conditions strictes qui incluent l'approbation des autorités nationales en matière de santé.

Pour ce qui est des enveloppes budgétaires, le Parlement a obtenu une augmentation pour le programme lait de 20 millions d'euros portant ainsi l'enveloppe pour le programme lait à 100 millions d'euros par an, tandis que l'enveloppe pour les fruits et légumes s'élève à 150 millions d'euros par an. Le Parlement et le Conseil ont également convenu la limitation des transferts à 20 % + 5 % supplémentaires pour les régions ultrapériphériques et d'autres cas exceptionnels (par exemple, permettre à un Etat membre de remédier à une consommation faible d'un produit

faisant partie des programmes scolaires). Le Parlement a également obtenu une répartition plus juste des enveloppes budgétaires entre les Etats membres. Enfin, la visibilité des programmes et l'allègement des charges administratives représentent d'autres avancées obtenues par le Parlement, poursuivant toujours le même objectif: permettre à un plus grand nombre d'enfants et écoles de bénéficier de ce programme.

Les prix des fruits et du lait sont en baisse sur les marchés. Ce programme peut-il représenter une opportunité pour les agriculteurs placer leurs produits sur le marché à bon prix ?

En donnant la possibilité aux agriculteurs de vendre directement leurs fruits, légumes et lait aux écoles, le nouveau programme vise à encourager la production locale et régionale, les circuits courts et à soutenir les productions agricoles en difficulté. Il s'agit de rapprocher les jeunes des producteurs locaux, de les sensibiliser aux questions telles que la variété de la production agricole, la durabilité, les problématiques environnementales et le gaspillage alimentaire. Dans le cadre des mesures éducatives, les enfants auront l'occasion d'apprendre à connaître des spécialités locales et régionales telles que l'huile d'olive, le miel, les olives ou encore les pruneaux d'Agen. ●

Propos recueillis par
Justin LALLOUET
Chambres d'agriculture France
Relations publiques & Affaires
parlementaires européennes